

Château de Ségure
65240 ARREAU

Séance du 16 février 2017

N° 35-2017

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération	60
Dont 5 procurations	
Votes pour : 60	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	8 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 16 février, à 18H30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Présents votants (55) : TARDOS Jean, TREY Jean-Claude, MOUNIQ Jean, SAJOURS Sébastien, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADÉ Pierre, LANTOINE Michèle, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, NERIN Franck, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, CORTES Agnès, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CANTONY Christophe, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, PRUGENT LERE Fernande, GAY Eric, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, GOMES DA SILVA Rose, PUJOLLE Bernard, FORGUE Pierre, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel

Présents non votants (7) : PEFONTAN Marie-Madeleine, FAUGERE Bernard, SERMET André, BACQUE Jean, RIVIERE Patrick, TOUCOUERE Laurent, IGLESIAS Marie-Christine

Titulaires absents (12) : PUCEL Mathieu, CHATILLON Frédéric, MUR Raymond, GISTAU Patrick, MALERE Héléne, BRUN Jean, FINES Frédéric, RICARD Louis, SOLANA Michel, BALAGNA Patrice, CARMOUSE Catherine, ROBIN Isabelle

Procurations (5) : VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude
DELCASTO Maryse à DESMARAIS Nadine
DUBARRY Jean-Bertrand à CHAZOTTES Michel
POME Maryse à MIR Jean-Henri
VIDALON Patricia à DUBERNARD Alain

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : Mise à disposition
d'agents

Monsieur le Président expose la nécessité de formaliser la mise à disposition des agents de la communauté de communes Aure Louron auprès des communes et de l'Office du Tourisme Communautaire, conformément au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Il propose une première « vague » de mise à disposition :

- L'une ponctuelle à l'OTc pour un agent administratif d'une durée hebdomadaire de 21 heures/semaine du 6 février au 3 mars 2017,
- Cinq autres pour une durée de 3 ans, dont un agent du patrimoine d'une durée hebdomadaire de 35 heures/semaine, et les quatre autres pour un agent administratif mis à disposition sur 4 communes : 3h/semaine à la commune de Fréchet Aure, 7h/semaine à la commune d'Arreau, 8h/semaine à la commune d'Ilhet, 2h/semaine à la commune d'Ardengost.

SOUS-PRÉFET

27 FEV. 2017

YVES BARRÉ

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver cette proposition et de l'autoriser à signer les conventions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la proposition de Monsieur le Président pour la première « vague » de mises à disposition d'agents ;
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Fait à Arreau, le 17 février 2017

Le Président,
Philippe CARRERE

